

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 avril 2009  
(convocation du 30 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELLIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 40  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 15  
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel  
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUCHENE Michel  
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain  
M. LAMAISSON Serge à Mme. BALLOT Chantal  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 40 et jusqu'à 11 h 15  
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien

M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 15  
M. DUCASSOU Dominique à Mme. PIAZZA Arielle  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 50  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
Mme PARCELLIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 30  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine  
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard  
M. REIFFERS Josy à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à partir de 10 h 30  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain jusqu'à 10 h 40 et M. EGIRON Jean-François à partir de 10 h 40

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Mise en œuvre du Programme d'Action Territorial (PAT) 2009 en faveur du parc privé - Décision - Autorisation**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, la Communauté Urbaine de Bordeaux est amenée à élaborer chaque année un Programme d'Action Territorial (PAT) présentant l'ensemble des dispositifs et actions mises en œuvre par la CUB sur le parc privé.

Le PAT doit être « approuvé » par « le président du Conseil Général ou de l'EPCI (article R 32-10-1), après avis de la CLAH, puis transmis au délégué local de l'ANAH du département ».

Dans le cadre de son PLH, la CUB a établi, en 2007, un diagnostic de la situation du parc privé au sein de son agglomération. Au regard des éléments de diagnostic de ce parc, la CUB ambitionne de promouvoir à travers son PAT :

- Un parc privé de qualité répondant aux critères de développement durable,
- La recherche de la meilleure adéquation entre l'offre privée et la demande notamment en terme de loyers,
- Une amélioration de la connaissance du fonctionnement de ce parc.

Ces trois enjeux se traduisent pour l'Etat, la CUB et l'ANAH par un programme déclinant les actions à mettre en œuvre dans le but de répondre au mieux aux attendus des partenaires :

- Augmenter le nombre de logements conventionnés par la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général en cours,
- Assurer le suivi de la délégation des aides à la pierre au titre du parc privé,
- Améliorer les outils de connaissance du marché local notamment à travers un dispositif d'observation de la demande,
- Développer une communication durable en faveur du parc privé aussi bien en direction des propriétaires bailleurs que des locataires ainsi que des propriétaires occupants,
- Développer auprès des partenaires de la CUB et de l'Etat notamment le tissu associatif, une cohérence d'actions répondant au mieux aux enjeux précités.

Le Programme d'Action Territorial qui vous est soumis se présente en deux parties :

- Une première partie reprenant des éléments de diagnostics et les enjeux mis à jour,
- Une deuxième partie, sous forme de tableaux, récapitulant l'ensemble des actions envisagées en 2009 et des orientations prises en Commission Locale de l'Habitat, en vue de définir concrètement les critères de mise en œuvre de la politique de l'habitat privé sur la CUB.

Aussi, au regard de ces éléments et si tel est votre avis, il vous proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- Approuver le PAT 2009, présentant l'ensemble des dispositifs et actions mises en œuvre par la CUB sur le parc privé.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 avril 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
5 MAI 2009  
  
PUBLIÉ LE : 7 MAI 2009

M. VÉRONIQUE FAYET